

# Le tétanos

## 1/ Préambule

Au sujet du tétanos, on entend souvent tout et son contraire. C'est pourquoi, dans ce dossier, nous allons faire le point sur cette maladie et sur sa prévention.

Tout d'abord, voici un rappel législatif important :

« Le Code du Bien-être prévoit une liste de catégories de travailleurs pouvant être soumises à la vaccination obligatoire pour certains vaccins s'ils sont occupés dans des entreprises spécifiques.

Il s'agit notamment de la vaccination contre le tétanos pour les travailleurs occupés, entre autres, dans les entreprises agricoles et horticoles.

Si ces travailleurs susmentionnés ne présentent pas de preuve de vaccination, il est interdit aux employeurs de les occuper. » Source UCM

## 2/ Le tétanos, qu'est-ce que c'est ?

Le tétanos est une maladie infectieuse (non contagieuse) potentiellement mortelle qui affecte les nerfs.

Elle est causée par la bactérie *Clostridium tetani*.

La toxine fabriquée par la bactérie affecte le système nerveux et provoque des paralysies musculaires ou paralysies spastiques, douloureuses pouvant provoquer le décès par asphyxie.

La bactérie est répandue notamment dans le sol, les poussières ou encore dans les selles humaines ou animales.

Elle pénètre dans l'organisme par n'importe quelle blessure ou plaie, même minime comme celle due à une écharde, une épine, une morsure, une pique et les plaies survenues depuis plus de 6 heures sans traitement.

Du fait de leur forte résistance à la chaleur et à la plupart des antiseptiques, les spores de la bactérie peuvent survivre pendant des années tant dans le sol que sur les surfaces.

Le tétanos entraîne la mort dans 20 à 30% des cas.

Il est possible de le prévenir par l'administration de doses de vaccins.

En Belgique, la vaccination généralisée date de 1959. Grâce à cette mesure, la maladie ne s'observe plus qu'occasionnellement, ce sont surtout les personnes âgées et/ou ayant négligé les rappels de vaccin qui en sont victimes.




En revanche, elle est encore très fréquente dans de nombreux pays en développement, où surviennent principalement des cas :

- De tétanos néonatal, où le bébé est infecté après la naissance
- De tétanos maternel, qui touche les femmes durant leur grossesse ou dans les 6 semaines suivant l'accouchement

### Symptômes et traitement :



<b>Période d'incubation</b>	<p>3 à 21 jours après l'infection (14 jours dans la plupart des cas).</p> 
<b>Premiers Symptômes</b>	<p>Les spasmes musculaires sont le trait caractéristique du tétanos. Des contractures (généralement à la mâchoire) et des raideurs sont les premiers signes d'une infection.</p>
<b>Évolution des Symptômes</b>	<p>Les spasmes vont ensuite se généraliser à tout le corps jusqu'à provoquer l'hyperextension du dos induite par la contracture des muscles paravertébraux (typique du tétanos).</p>
<b>Diagnostic</b>	<p>Le tétanos est diagnostiqué par le médecin lorsque le patient présente une raideur ou des spasmes musculaires soudains et inexplicables en particulier en cas d'antécédents de blessure récente ou de facteurs de risque de tétanos.</p>
<b>Traitement</b>	<p>Le traitement du tétanos est complexe et est principalement basé sur la prescription d'immunoglobulines (ou anticorps), d'antitétaniques ainsi que de la prise d'antibiotiques pour tenter d'éliminer la bactérie.</p> <p>La guérison s'obtient après plusieurs jours ou semaines d'hospitalisation en soins intensifs.</p>
<b>Immunologie</b>	<p>Les personnes qui guérissent du tétanos n'acquièrent pas d'immunité naturelle et peuvent être infectées de nouveau.</p>



Le saviez- vous ?

Une idée communément répandue veut que le tétanos s'attrape lorsque l'on se blesse avec un objet rouillé.

Cette idée fausse expose à un grand danger : celui de se croire protégé en cas de blessure sans exposition à la rouille.

La bactérie se trouve partout, principalement dans la terre et la poussière. Vous l'aurez compris, ce n'est pas la rouille qui est responsable du tétanos. Se couper avec une bouteille en verre recouverte de poussière, oubliée dans l'atelier peut-être tout aussi risqué qu'avec un clou rouillé.



### 3/ Le vaccin

Le vaccin prépare le corps à neutraliser la toxine du tétanos.

**Il est le seul moyen de se protéger contre le tétanos !**

Le vaccin administré par voie intramusculaire est constitué d'une anatoxine\* associée à un élément qui stimule l'immunité (hydroxyde d'aluminium).

Depuis les années 60, les vaccinations contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche sont combinés et sont appelés trivalent.



\*Anatoxine, c'est-à-dire la neurotoxine du bacille qui a subi un traitement d'atténuation jusqu'à ce qu'elle perde sa toxicité tout en conservant sa spécificité antigénique.

Il n'y a pas de contre-indication spécifique à l'administration de ce vaccin. Dans notre pays, le vaccin contre le tétanos est repris dans le programme de vaccination de base de chaque enfant.

Ces vaccinations sont consignées dans le carnet de santé de l'ONE et dans le dossier médical.

À partir de l'âge de 15-16 ans la vaccination de rappel contre le tétanos est recommandée tous les 10 ans et doit être renouvelée tout au long de la vie.

Une vaccination complète procure une protection totale contre la maladie.

**Dans certains secteurs, comme ceux de l'agriculture, de l'horticulture, du jardinage,** de l'élevage de bétail, des abattoirs, des services de nettoyage de la voirie, d'épandage ou de tri des immondices, des entreprises de collecte..., **la vaccination est obligatoire** conformément au Livre VII Agents biologiques titre 1er du code du Bien-être au travail ([Annexe VII agents biologiques](#)).

La durée d'action du vaccin antitétanique étant limitée, il est par défaut recommandé aux adultes de faire un rappel de vaccin tous les 10 ans.

En Belgique, ce vaccin est entièrement remboursé.

En présence d'une plaie à risque, une vaccination de rappel peut être administrée si la dernière vaccination remonte à plus de 5 ans.

Si vous n'avez pas été (complètement) vacciné dans l'enfance, le schéma de vaccination peut être complété ou redémarré moyennant l'administration des 3 injections de primo-vaccination.

Si tel est le cas et que vous avez une plaie à risque, vous recevrez aussi des anticorps antitétaniques, qui neutralisent les toxines de la bactérie du tétanos.

Ces anticorps agissent immédiatement, tandis que le vaccin met un certain temps à produire des anticorps.

### ***Le saviez-vous ?***

En Belgique, le seul vaccin obligatoire (hors cadre professionnel) est celui de la poliomyélite. Dans les années 50, beaucoup d'enfants en sont décédés, c'est pour cette raison que le vaccin a été rendu obligatoire en 1967 .



La Fédération Wallonie-Bruxelles recommande plusieurs autres vaccins sur base d'un calendrier vaccinal qui s'actualise en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques dont voici le lien :

[vaccination-info.be/calendrier-de-vaccination/](http://vaccination-info.be/calendrier-de-vaccination/)



Nous attirons votre attention sur le fait que sur base de la législation et selon le secteur professionnel que vous occupez, certains vaccins peuvent être obligatoires !

#### 4/ En cas de blessure

À côté de la vaccination, les soins rapides et appropriés des plaies (nettoyage et désinfection) constituent un élément important de prévention à ne pas négliger.

En cas de blessure ; toute plaie doit être nettoyée (à l'eau potable et au savon), séchée puis désinfectée soigneusement.

Si la vaccination n'est pas à jour, ou si vous avez un doute, consultez votre médecin rapidement.

Il sera alors décidé selon l'état vaccinal de réaliser :

- Soit une injection d'immunoglobuline tétanique pour vous protéger immédiatement ;
- Soit un rappel de la vaccination tétanos si nécessaire.

Le tétanos n'appartient pas au passé et votre secteur d'activité reste très exposé à cette bactérie ! La première mesure de prévention est la vaccination... Et vous êtes-vous vacciné ?

Pour consulter plus d'informations sur les vaccins, n'hésitez pas à cliquer sur le [lien](#) suivant :

